

**RAPPORT SUR LE PROJET DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DE 336 000
BANCS-PUPITRES PAR LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI : *ÉTAT DES LIEUX,*
*DÉFIS ET RECOMMANDATIONS***

**UMUSEKE - PROGRAMME CONJOINT LIGUE ITEKA & KING UMURUNDI FREEDOM
JUILLET 2026**



UMUSEKE, Umuseke est un programme conjoint des organisations de défense des droits de l'homme « **Ligue Iteka et King Umurundi Freedom** » qui alerte la communauté tant nationale qu'internationale sur les violations des droits humains documentées au Burundais et dans les camps des réfugiés des Burundais ainsi que les malversations économiques pour prévenir et promouvoir la justice et le développement pour tous.

Le secteur de justice, sécurité, santé, éducation, agriculture et élevage, commerce et industrie, et secteur minier sont au centre du programme. Des émissions audio-visuelles, des alertes et rapports thématiques sont produits conjointement.

Téléphone: +33 758279294 & +256 701178261

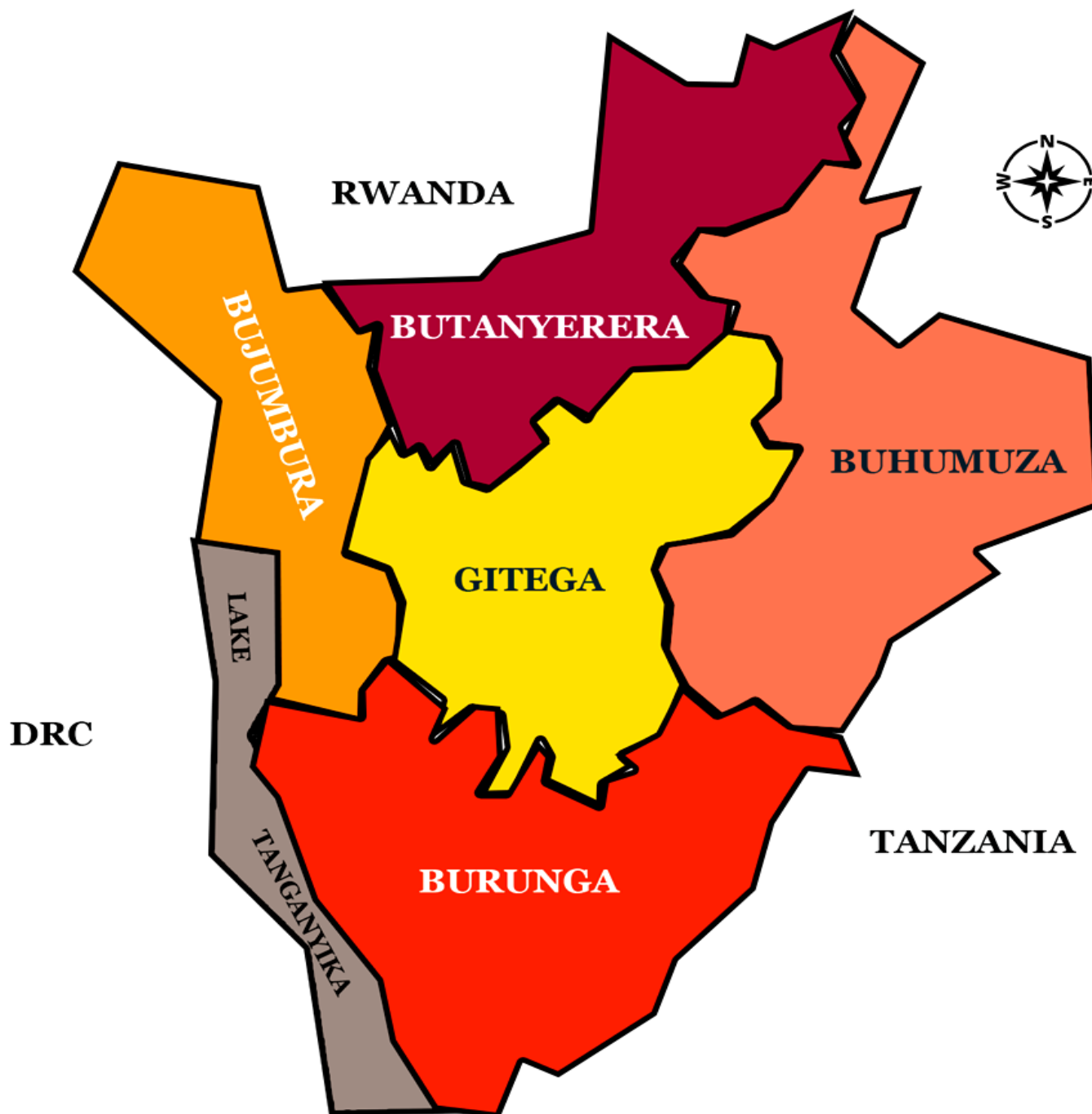


TABLE DES MATIERES

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	6
II. RECOMMANDATIONS.....	8
III. OBJECTIFS DU RAPPORT.....	11
IV. MÉTHODOLOGIE.....	11
V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE.....	12
V.1. ANALYSE DU BUDGET ATTRIBUE.....	12
V.2. ANALYSE DES BESOINS DES COMMUNES ET DE L'ALLOCATION BUDGTAIRE.....	13
V.3. RISQUES DE DETOURNEMENT DES RESSOURCES FORESTIERES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX3.....	14
V.4. ANALYSE DES ASPECTS TECHNIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	15
V.5. VARIATIONS IMPORTANTES DES COUTS DE FABRICATION ET DE TRANSPORT.....	16
V.6. REPARTITION DES BANCS-PUPITRES ET ADEQUATION AUX BESOINS REELS DES ECOLES.....	17
V.7. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU PROGRAMME DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DES BANCS-PUPITRES.....	17
V.8. LA DISTRIBUTION DES BANCS-PUPITRES : ENTRE DEFICIT PERSISTANT, DEFIS DE GOUVERNANCE ET EXIGENCES DE TRANSPARENCE.	18
V.9. DES INDICES DE DYSFONCTIONNEMENTS AYANT SUSCITE DES PREOCCUPATIONS DE CORRUPTION.....	19
VI. CONCLUSION.....	21

ANALYSE DU PROGRAMME « ZERO ENFANT MAL ASSIS » SELON MANUMA ANTOINE, PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION DU BURUNDI « FNASEEB » »



A la veille de l'année scolaire 2025-2026, le Gouvernement du Burundi avait prévu des financements dans son Programme « **Zéro enfant mal assis** » qui vise à garantir qu'aucun élève ne soit contraint d'étudier dans des conditions indignes, en mettant à la disposition des écoles un nombre suffisant de bancs-pupitres pour atteindre l'objectif de deux élèves par banc pupitre.

La mise en œuvre du Programme a connu d'importants retards. Les ateliers de fabrication sont désormais opérationnels dans plusieurs communes et les premiers résultats sont attendus au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Dans de nombreuses écoles fondamentales, les élèves ont longtemps suivi les cours dans des conditions extrêmement précaires : assis sur des briques ou à même le sol, debout pendant les leçons, ou entassés à quatre ou cinq sur un banc conçu pour deux. Ces conditions compromettent la concentration, limitent la prise de notes et réduisent considérablement la qualité des apprentissages.

L'engagement financier de **18 milliards de francs burundais**, basé sur un coût moyen de **50 000 francs par banc-pupitre**, permettrait de produire environ **360 000 bancs**. Cet effort demeure toutefois insuffisant. Les estimations antérieures faisaient déjà état d'un besoin de près de **600 000 bancs-pupitres**. Avec l'augmentation continue des effectifs scolaires, les besoins réels sont aujourd'hui encore plus importants. Ce qui rend indispensable une réévaluation du budget alloué au programme.

La fabrication des bancs-pupitres ne suffira pas à elle seule. Dans plusieurs établissements, les classes accueillent entre **100 et 150 élèves**, alors que les salles de classe n'ont pas la capacité de contenir le nombre de bancs nécessaire pour respecter la norme de deux élèves par banc. La réussite durable du programme exige également la construction de nouvelles salles de classe afin de ramener les effectifs à environ **50 élèves par classe**, permettant ainsi un environnement d'apprentissage plus favorable.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet reste très inégale selon les communes. Alors que certaines ont lancé la production, d'autres n'ont pas encore démarré les travaux ou avancent à un rythme insuffisant. Le Gouvernement lui-même a reconnu que certaines administrations communales n'avaient pas consommé les fonds reçus. Cette situation s'explique notamment par une insuffisance dans la planification locale, le manque de maîtrise des procédures administratives et l'absence du projet dans certains Plans communaux de développement communautaire. Ce qui a conduit plusieurs responsables à hésiter à engager les dépenses.

À ces difficultés s'ajoutent des faiblesses institutionnelles. Les responsables communaux de l'enseignement relèvent principalement de l'autorité des administrateurs communaux. Ce qui

ANALYSE DU PROGRAMME « ZERO ENFANT MAL ASSIS » (Suite de la page4)

limite la capacité du ministère de l'Éducation à assurer un suivi efficace du programme et à demander des comptes en cas de mauvaise exécution.

Le risque de mauvaise gestion des ressources publiques demeure une préoccupation majeure. Les précédents cas de malversations ayant conduit à la révocation de certains administrateurs communaux montrent que ce programme n'est pas à l'abri de détournements de fonds ou de réaffectations des ressources. La réussite de l'initiative dépendra donc autant de la mobilisation des financements que de la transparence, du contrôle et de la bonne gouvernance tout au long de sa mise en œuvre.

Le syndicat recommande la mise en place d'un comité mixte dans chaque commune qui intègre les parents et les représentants des enseignants afin d'assurer la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Il recommande aussi la révision des textes légaux afin que chaque ministère exerce une autorité administrative effective sur les agents chargés de mettre en œuvre ses politiques publiques.



I. RESUME EXECUTIF

L'accès à un environnement scolaire sûr et adapté constitue une condition essentielle à la réalisation du droit à une éducation de qualité. Au Burundi, malgré les efforts entrepris pour améliorer l'accès à l'enseignement, de nombreux établissements scolaires continuent de faire face à un déficit important en mobilier scolaire. Dans plusieurs écoles, les élèves partagent un même banc-pupitre à un nombre supérieur à sa capacité normale, tandis que d'autres suivent les cours assis sur le sol ou sur des supports de fortune. Cette situation compromet la qualité des apprentissages, affecte la santé et la dignité des enfants et contribue à la dégradation rapide des équipements disponibles.

Afin de répondre à cette problématique, le Gouvernement du Burundi a lancé un programme national de fabrication de 336 000 bancs-pupitres financé par une enveloppe annoncée de 18 milliards de francs burundais (BIF), destinés aux établissements scolaires publics.

Considérant l'importance de cet investissement public, la Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom ont réalisé le présent rapport afin d'évaluer le processus de mise en œuvre et des principaux défis du programme. L'objectif est de contribuer au renforcement de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité dans la gestion des ressources publiques consacrées au secteur de l'éducation.

L'analyse de la Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom met en évidence plusieurs constats majeurs:

1°. Le programme répond à un besoin réel et largement reconnu. L'insuffisance de bancs-pupitres demeure un obstacle important à la qualité de l'enseignement dans de nombreux établissements. Toutefois, la simple augmentation du nombre de bancs fabriqués ne garantit pas, à elle seule, une amélioration des conditions d'apprentissage. Une répartition des équipements fondée sur les besoins réels des écoles est indispensable.

2° La mise en œuvre du programme soulève plusieurs défis techniques. Le respect des délais nécessaires à l'abattage des arbres, au séchage du bois, à son traitement, à sa transformation ainsi qu'au transport constitue une condition essentielle pour garantir la qualité et la durabilité des bancs-pupitres. Le respect des normes techniques de fabrication est également indispensable pour assurer la sécurité des élèves et optimiser les investissements publics. Une planification insuffisante de ces différentes étapes risque de réduire la durée de vie des équipements et entraîner des coûts supplémentaires pour l'État.

3°. Les informations recueillies au cours de l'étude font apparaître des préoccupations concernant les modalités de mise en œuvre du programme. Des informateurs ont notamment signalé que les marchés de fabrication auraient été attribués à des personnes ou à des opérateurs dont l'expérience technique dans la fabrication de mobilier scolaire n'était pas toujours établie. Le rapport souligne qu'une sélection fondée sur les compétences techniques, l'expérience, les capacités de production et des procédures transparentes constitue une garantie essentielle de qualité et d'efficacité et de bonne gouvernance.

4°. L'analyse met en évidence d'importantes variations dans les coûts de fabrication et de transport rapportés par les informateurs. Selon les informations recueillies, certains bancs-pupitres auraient été facturés jusqu'à 150 000 BIF, d'autres à 130 000 BIF, alors que plusieurs fabricants et professionnels du secteur consultés au cours de l'étude estiment que le coût de fabrication d'un banc-pupitre comparable se situerait généralement entre 70 000 et 80 000 BIF, hors contraintes particulières. Si ces écarts ne constituent pas, à eux seuls, de conclure à une surfacturation, ils justifient néanmoins un audit technique et financier indépendant portant sur la structure des coûts, les procédures de passation des marchés, les frais de transport ainsi que les

I. RESUME EXECUTIF (Suite de la page 6)

modalités d'exécution des contrats.

5°. Le rapport relève que la transparence des informations publiques relatives à l'exécution du programme demeure limitée. La publication régulière des allocations budgétaires, des contrats, des coûts unitaires, des quantités produites, des écoles bénéficiaires et des rapports d'exécution ainsi que des résultats des contrôles de qualité renforcerait la redevabilité et faciliterait le contrôle citoyen et améliorerait le suivi par les institutions de contrôle et les partenaires techniques et financiers.

6°. Le rapport souligne la nécessité de mieux documenter la contribution des partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur de l'éducation à travers la construction de salles de classe, la fourniture de bancs-pupitres et d'autres équipements scolaires. Une clarification s'impose afin de déterminer si ces contributions ont été intégrées dans l'objectif national de 336 000 bancs-pupitres ou si elles ont été comptabilisées séparément. Il est également important d'examiner la gestion des ressources mises à la disposition des communes bénéficiant de ces appuis afin de garantir une utilisation complémentaire et transparente des financements publics et des contributions des partenaires. Une telle distinction est indispensable pour éviter toute double comptabilisation des réalisations, assurer une meilleure coordination des interventions et permettre une évaluation fidèle de l'effort financier de l'État et de celui des partenaires au développement.

7°. Le rapport attire l'attention sur les enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du programme. La fabrication de 336 000 bancs-pupitres nécessite l'exploitation d'un volume important de bois, ce qui soulève des préoccupations quant à la gestion durable des ressources forestières. Si la valorisation des vieux boisements peut contribuer à répondre aux besoins du programme, l'absence d'informations publiques sur un mécanisme systématique de reboisement ou de compensation forestière est susceptible d'accroître la pression sur le couvert forestier national. Le rapport estime que tout programme de cette envergure devrait s'accompagner d'une stratégie claire de gestion durable des ressources, comprenant notamment le reboisement, le renouvellement des plantations exploitées, le suivi de l'origine légale du bois et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement. Une telle approche permettrait de concilier les objectifs d'amélioration des conditions d'apprentissage avec les engagements du Burundi en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Au regard de ces constats, le rapport formule des recommandations spécifiques à l'intention des ministères concernés, des autorités provinciales et communales, des Directions communales de l'enseignement, des établissements scolaires, des institutions de contrôle, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et des communautés. Ces recommandations visent notamment à renforcer la planification technique, la transparence dans l'attribution des marchés, la maîtrise des coûts, le contrôle de la qualité, le suivi-évaluation, la publication des données d'exécution et la participation citoyenne.

La Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom considèrent que ce rapport constitue une contribution constructive à l'amélioration de la gouvernance des investissements publics dans le secteur de l'éducation. Garantir à chaque élève un mobilier scolaire adapté ne représente pas seulement un investissement matériel ; il s'agit d'un engagement en faveur du droit à l'éducation, de la bonne gouvernance et de l'utilisation responsable des ressources publiques. Le renforcement de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité du programme contribuera à accroître la confiance des citoyens et des partenaires au développement, tout en améliorant durablement les conditions d'apprentissage des enfants burundais.

II. RECOMMANDATIONS

Au regard des constats établis, **la Ligue Iteka et King Umurundi** formulent les recommandations suivantes afin de renforcer la transparence, l'efficacité, la qualité technique et la redevabilité dans la mise en œuvre du programme national de fabrication des bancs-pupitres.

⇒ ***Au Gouvernement du Burundi :***

1. Instituer un mécanisme national de coordination du programme réunissant les ministères concernés, les autorités territoriales ainsi que les représentants de la société civile.
2. Publier périodiquement les informations relatives aux financements, aux réalisations et aux résultats du programme.
3. Veiller à ce que toute extension du programme repose sur une évaluation indépendante des besoins réels des établissements scolaires.

⇒ ***Au Ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique :***

1. Établir une cartographie des besoins par école sur la base du nombre d'élèves, du nombre de salles de classe et du ratio élèves/banc-pupitre.
2. Répartir les bancs-pupitres selon des critères objectifs afin d'éviter que certaines écoles soient suréquipées tandis que d'autres demeurent fortement déficitaires.
3. Définir des normes nationales relatives aux dimensions, à la qualité et à la durabilité des bancs-pupitres.

⇒ ***Au Ministre des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique :***

1. Publier les montants transférés à chaque province et à chaque commune.
2. Publier les coûts unitaires de fabrication et de transport retenus par le programme.
3. Faire réaliser un audit financier indépendant afin d'apprécier l'efficacité des dépenses engagées.

⇒ ***Au Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage :***

1. Encadrer l'exploitation du bois destiné au programme conformément aux règles de gestion durable des ressources forestières.
2. Renforcer les programmes de reboisement pour compenser les prélèvements effectués.

⇒ ***Aux Gouverneurs de province :***

1. Assurer un suivi mensuel de l'état d'avancement du programme.
2. Organiser des réunions de coordination avec les administrateurs communaux et les Directions communales de l'enseignement.

II. RECOMMANDATIONS (Suite de la page 8)

3. Publier des rapports provinciaux sur les réalisations, les difficultés rencontrées et les mesures correctives adoptées.

⇒ Aux Administrations communales :

1. Garantir que les prestataires soient sélectionnés selon des critères transparents, objectifs et fondés sur leurs compétences techniques.
2. Éviter toute situation de conflit d'intérêts dans l'attribution des marchés.
3. Afficher publiquement les montants reçus, les contrats attribués et les réalisations effectuées.
4. Assurer un contrôle de proximité sur la qualité des ouvrages.

⇒ Aux Directions communales de l'enseignement :

1. Vérifier que les bancs-pupitres livrés respectent les spécifications techniques avant leur réception.
2. Mettre à jour régulièrement les besoins des écoles.
3. Veiller à une distribution fondée sur les besoins réels des élèves.
4. Documenter les difficultés rencontrées et les transmettre aux autorités compétentes.

⇒ Aux établissements scolaires :

1. Tenir un inventaire permanent du mobilier scolaire.
2. Sensibiliser les élèves à la protection des équipements scolaires.
3. Signaler rapidement tout défaut de fabrication ou toute détérioration importante.

⇒ Aux partenaires techniques et financiers :

1. Appuyer le renforcement des mécanismes de transparence, de suivi et d'évaluation.
2. Encourager les audits techniques indépendants et les évaluations de performance.
3. Accompagner le Gouvernement dans l'élaboration de normes nationales de qualité pour le mobilier scolaire.

⇒ Aux organisations de la société civile dont les syndicats :

1. Poursuivre le suivi citoyen de la mise en œuvre du programme.
2. Sensibiliser les communautés sur les principes de bonne gouvernance.
3. Publier régulièrement des analyses indépendantes sur les investissements dans le secteur de l'éducation.

⇒ Aux communautés et aux comités de parents :

1. Participer activement au suivi de la distribution des bancs-pupitres.

II. RECOMMANDATIONS (Suite de la page 9)

2. Promouvoir une éducation parentale à la protection et à l'entretien du mobilier scolaire.
3. Signaler toute irrégularité observée dans la mise en œuvre du programme.
4. Encourager une gestion responsable des biens publics au sein des établissements scolaires.

⇒ ***Aux institutions de contrôle: cours des comptes, l'inspection générale de l'Etat et l'autorité de régulation des marchés publiques (ARMP) :***

1. Réaliser des audits techniques, financiers et de performance du programme.
2. Vérifier la conformité des coûts de fabrication et de transport avec les prix du marché.
3. Examiner les procédures d'attribution des marchés afin de s'assurer du respect des principes d'équité, de concurrence et de transparence.
4. Publier les conclusions de leurs contrôles ainsi que les recommandations formulées.

⇒ ***A la Commission chargée de l'éducation de l'Assemblée nationale et à la Commission compétente du Sénat :***

1. Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du programme en auditionnant périodiquement les ministères et les institutions concernés afin d'évaluer l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus.
2. Exiger du Gouvernement la publication de rapports périodiques présentant notamment les ressources mobilisées, les marchés attribués, les coûts unitaires, les quantités de bancs-pupitres fabriquées et distribuées, les communes et écoles bénéficiaires ainsi que les contributions des partenaires techniques et financiers.
3. Effectuer des missions parlementaires de contrôle sur le terrain afin de vérifier la qualité des bancs-pupitres, leur répartition en fonction des besoins réels des écoles et la conformité des réalisations aux engagements du Gouvernement.
4. Veiller à ce que les lois de finances prévoient des ressources suffisantes pour l'entretien, le renouvellement du mobilier scolaire et les programmes de reboisement destinés à compenser l'exploitation des ressources forestières utilisées pour la fabrication des bancs-pupitres.



III. OBJECTIFS DU RAPPORT

1. Évaluer la mise en œuvre du programme national de fabrication et de distribution des 336 000 bancs-pupitres, en analysant les mécanismes de planification, de production, de passation des marchés, de distribution et leur adéquation avec les besoins réels des établissements scolaires.
2. Examiner la gouvernance et la gestion financière du programme, notamment la conformité des dépenses aux prévisions budgétaires, les coûts de fabrication, les procédures d'attribution des marchés, la transparence dans l'utilisation des ressources publiques ainsi que les risques de détournement, de favoritisme ou de surfacturation.
3. Analyser les effets du programme sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur la gestion durable des ressources, en tenant compte de la qualité du mobilier scolaire, de son impact sur l'environnement éducatif ainsi que des enjeux liés à l'exploitation des ressources forestières et aux mesures de reboisement.
4. Formuler des recommandations à l'intention des autorités publiques, des institutions de contrôle, des partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales et des communautés scolaires, afin de renforcer la transparence, la redevabilité, la bonne gouvernance et l'efficacité des futurs programmes d'investissement dans le secteur de l'éducation.

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE UTILISÉE

Le présent rapport repose sur une approche d'analyse qualitative fondée sur le recoupement d'informations provenant de plusieurs sources jugées crédibles. Les informations analysées ont été recueillies dans le cadre des activités habituelles de documentation et de suivi menées par la Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom.

L'analyse s'appuie notamment sur des informations collectées auprès de diverses parties prenantes, des observations réalisées dans plusieurs localités, des documents administratifs et budgétaires accessibles, des communications officielles ainsi que des publications de partenaires techniques et financiers. Afin de préserver la sécurité des personnes ayant contribué à cette étude, l'identité des sources, les modalités précises de collecte des informations ainsi que certains éléments permettant leur identification ne sont pas divulgués.

Les informations recueillies ont fait l'objet d'un recoupement systématique afin d'en apprécier la cohérence et la fiabilité. Lorsque certaines allégations n'ont pas pu être corroborées par plusieurs sources indépendantes ou par des documents probants, elles sont présentées avec les réserves nécessaires et ne sont pas considérées comme des faits établis.

INTRODUCTION

« Une salle de classe ne devient véritablement un lieu d'apprentissage que lorsque chaque élève peut y apprendre dans des conditions de dignité, de sécurité et d'égalité. »

Au Burundi, des milliers d'enfants continuent de fréquenter des écoles où le manque de bancs-pupitres demeure une réalité quotidienne. Dans de nombreux établissements, trois, quatre, voire cinq élèves se partagent un banc conçu pour deux ou trois personnes, tandis que d'autres suivent les cours assis à même le sol ou sur des supports de fortune. Au-delà de l'inconfort qu'elle engendre, cette situation compromet la concentration des élèves, nuit à la qualité des apprentissages et porte atteinte à leur droit fondamental à une éducation de qualité.

Conscient de cette problématique, le Gouvernement du Burundi a lancé un ambitieux programme national visant la fabrication de 336 000 bancs-pupitres, financé par une enveloppe annoncée de

INTRODUCTION (Suite de la page 11)

18 milliards de francs burundais. Cette initiative représente un investissement public majeur et suscite de légitimes attentes quant à son impact sur l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles publiques.

Toutefois, l'ampleur d'un investissement public ne se mesure pas uniquement au montant des ressources mobilisées ou au nombre d'équipements annoncés. Elle se mesure également à la qualité de la gouvernance, à la transparence des procédures, à l'efficacité de la gestion, à l'équité dans la répartition des ressources et à la capacité des autorités publiques à rendre compte de l'utilisation des fonds qui leur sont confiés. Dans un contexte marqué par des ressources budgétaires limitées et des besoins considérables dans le secteur de l'éducation, chaque franc investi doit produire un impact réel, durable et équitable.

Le présent rapport, élaboré par la Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom, propose une analyse indépendante de la mise en œuvre de ce programme. Il examine les principaux défis liés à la planification, à la fabrication, à la passation des marchés, à la gestion financière, à la distribution des bancs-pupitres ainsi qu'à la contribution des partenaires au développement et aux enjeux environnementaux liés à l'exploitation des ressources forestières.

L'objectif de cette analyse n'est pas de remettre en cause la pertinence du programme, qui répond à un besoin réel, mais de contribuer à son amélioration en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances observées et les mesures susceptibles de renforcer la transparence, la redevabilité et l'efficacité de l'action publique. En favorisant un débat fondé sur des faits et des analyses objectives, ce rapport entend contribuer à une meilleure gouvernance des investissements publics et à la réalisation effective du droit de chaque enfant burundais à apprendre dans un environnement scolaire digne, sûr et propice à la réussite.

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE

⇒ V.1. ANALYSE DU BUDGET ATTRIBUÉ

Le Gouvernement du Burundi a alloué une enveloppe de 18 milliards de francs burundais (BIF) au programme national de fabrication des bancs-pupitres. Selon les informations officielles, ce financement vise la production d'environ 336 000 bancs-pupitres, dans le but d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de réduire le déficit en mobilier scolaire observé dans les établissements publics.

L'importance de cette allocation budgétaire traduit une volonté politique de répondre à un défi structurel du système éducatif. En consacrant des ressources spécifiques à ce programme, les autorités reconnaissent que la disponibilité d'un mobilier scolaire adéquat constitue une condition essentielle pour garantir un environnement d'apprentissage favorable et améliorer la qualité de l'enseignement.

Toutefois, l'analyse du budget ne peut se limiter au montant global alloué. Elle doit également apprécier la cohérence entre les ressources mobilisées, les besoins identifiés, les modalités de répartition des crédits et les mécanismes de suivi de leur utilisation.

Les informations disponibles indiquent que les ressources ont été réparties selon une approche décentralisée, chaque Direction communale de l'enseignement devant bénéficier d'une enveloppe de 100 millions BIF, répartie à parts égales entre la fabrication des bancs-pupitres (50 millions BIF) et les activités liées à l'exploitation, au transport et à la transformation du bois (50 millions BIF). Cette approche favorise une mise en œuvre de proximité, mais elle nécessite des mécanismes robustes de coordination, de contrôle et de reddition des comptes.

Une attention particulière mérite toutefois d'être portée aux 50 millions BIF destinés à

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 12)

l'exploitation, au transport et à la transformation du bois. Contrairement aux dépenses consacrées directement à la fabrication des bancs-pupitres, dont les résultats peuvent être appréciés à travers le nombre et la qualité des équipements produits, les dépenses logistiques sont plus complexes à vérifier et à auditer. En l'absence d'une ventilation détaillée des coûts, de références tarifaires, de justificatifs normalisés et de procédures harmonisées, il devient difficile d'apprécier si les montants engagés correspondent aux coûts réellement supportés.

Le rapport estime dès lors qu'une plus grande transparence est nécessaire concernant l'utilisation de cette enveloppe. Les autorités compétentes gagneraient à préciser, pour chaque Direction communale de l'enseignement, les volumes de bois exploités, les distances parcourues, les coûts unitaires de coupe, de chargement, de transport, de sciage et de traitement du bois, ainsi que les critères ayant servi à l'engagement de ces dépenses. Une telle ventilation permettrait de renforcer la traçabilité des fonds publics, de limiter les risques de surfacturation ou de dépenses injustifiées et de faciliter le travail des institutions de contrôle ainsi que le suivi citoyen.

En outre, compte tenu de l'importance de cette enveloppe financière, il serait opportun de soumettre ces dépenses à un contrôle technique et financier renforcé, afin de garantir une utilisation efficiente des ressources publiques et d'assurer que chaque franc investi contribue effectivement à la réalisation des objectifs du programme.

Par ailleurs, les besoins en mobilier scolaire ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national. Certaines provinces et communes connaissent un déficit beaucoup plus important que d'autres en raison de la taille de leur population scolaire, de l'état des infrastructures existantes et de la croissance des effectifs. Dans ce contexte, une répartition des ressources fondée sur une analyse actualisée des besoins permettrait d'améliorer l'équité et l'efficacité de l'investissement public.

L'analyse met également en évidence **un besoin de renforcer la transparence budgétaire**. À la date de rédaction du présent rapport, les informations publiques relatives aux décaissements effectifs, aux coûts unitaires de fabrication, aux dépenses engagées par province et aux taux d'exécution budgétaire demeurent limitées. Une publication régulière de ces données faciliterait le contrôle citoyen, renforcerait la redevabilité des institutions et permettrait aux partenaires techniques et financiers d'apprécier plus précisément les résultats obtenus.

En définitive, **le budget alloué au programme représente un investissement stratégique** pour le secteur de l'éducation. Son impact dépendra toutefois de la qualité de sa gestion, de la transparence dans l'utilisation des ressources et de la capacité des institutions à démontrer que les financements engagés produisent des résultats concrets et mesurables au bénéfice des élèves.

⇒ V.2. ANALYSE DES BESOINS DES COMMUNES ET DE L'ALLOCATION BUDGÉTAIRE

L'analyse comparative des besoins en bancs-pupitres et des ressources allouées met en évidence une différence importante entre les communes. Les données officielles montrent que certaines communes présentent un déficit supérieur à 13 000 bancs-pupitres, tandis que d'autres, comme la commune de Cankuzo, n'ont besoin que d'environ 2 000 bancs-pupitres.

Malgré ces écarts significatifs, le mécanisme de financement adopté prévoit l'attribution d'une enveloppe identique de 100 millions BIF à chaque Direction communale de l'enseignement, dont 50 millions BIF destinés à la fabrication des bancs-pupitres et 50 millions BIF à l'exploitation et à la transformation du bois.

Cette approche présente l'avantage de simplifier la gestion administrative et d'assurer une couverture nationale. Toutefois, elle soulève des interrogations quant à son adéquation avec les

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 13)

besoins réels des communes.

En effet, une commune ayant un besoin de plus de 13 000 bancs-pupitres doit faire face à une pression beaucoup plus importante qu'une commune dont les besoins sont estimés à 2 000 bancs-pupitres, alors que les deux disposent du même niveau de financement. Cette situation est susceptible de créer des écarts dans la capacité des communes à répondre efficacement aux besoins des établissements scolaires.

Au regard des principes d'équité et d'efficacité de la dépense publique, une répartition des ressources fondée sur des critères objectifs tels que le nombre d'élèves, le déficit en mobilier scolaire, le nombre d'établissements publics et les besoins effectivement recensés, permettrait d'améliorer l'allocation des financements et de maximiser l'impact du programme.

La Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom considèrent qu'une **révision des critères d'allocation budgétaire, fondée sur les besoins réels des communes**, contribuerait à une meilleure utilisation des ressources publiques tout en réduisant les disparités territoriales. Une telle approche renforcerait également la transparence, l'équité et l'efficacité du programme, conformément aux principes de bonne gouvernance.

⇒ V.3. RISQUES DE DÉTOURNEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le programme national de fabrication des bancs-pupitres repose en partie sur l'exploitation de ressources forestières destinées à fournir le bois nécessaire à la production du mobilier scolaire. Selon les informations disponibles, plus de 19 000 arbres ont été identifiés pour répondre aux besoins du programme.

Toutefois, l'importance de ce volume de bois crée des risques de gouvernance qui méritent une attention particulière. En l'absence d'un système rigoureux de traçabilité, de contrôle et de suivi indépendant, il existe un risque que le nombre d'arbres effectivement exploités dépasse les quantités officiellement autorisées. Une telle situation pourrait favoriser des prélèvements non justifiés, l'utilisation du bois à d'autres fins commerciales (notamment la production de charbon de bois ou la vente de bois d'œuvre) ou d'autres formes d'utilisation non conformes aux objectifs du programme.

Au-delà des risques financiers, une exploitation incontrôlée des ressources forestières pourrait avoir des conséquences importantes sur l'environnement, notamment la déforestation, la dégradation des écosystèmes, l'érosion des sols, la perte de biodiversité et l'augmentation de la vulnérabilité des populations aux effets du changement climatique.

Afin de limiter ces risques, il est recommandé de :

- ♦ publier la liste des sites autorisés pour l'exploitation du bois ainsi que le nombre d'arbres attribués à chaque province ou commune ;
- ♦ mettre en place un système de traçabilité permettant de suivre le bois depuis l'abattage jusqu'à la fabrication des bancs-pupitres ;
- ♦ associer les services forestiers, les institutions de contrôle et les organisations de la société civile au suivi des opérations ;
- ♦ réaliser des contrôles réguliers afin de vérifier la conformité entre les autorisations délivrées, les volumes de bois exploités et les bancs-pupitres effectivement produits ;
- ♦ renforcer les programmes de reboisement afin de compenser les prélèvements réalisés dans le cadre du programme.

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 14)

Ces mesures contribueraient à réduire les risques de mauvaise utilisation des ressources forestières tout en conciliant les objectifs du programme avec les principes de gestion durable de l'environnement.

⇒ V.4. ANALYSE DES ASPECTS TECHNIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La réussite du programme national de fabrication des bancs-pupitres dépend non seulement de la disponibilité des ressources financières, mais également du respect des exigences techniques propres à la fabrication du mobilier scolaire. L'analyse réalisée met en évidence plusieurs défis techniques susceptibles d'affecter la qualité, la durabilité et l'efficacité du programme.

A. Planification insuffisante du processus de production

La fabrication de bancs-pupitres de qualité nécessite le respect d'un processus technique rigoureux. Celui-ci comprend notamment la sélection des essences de bois appropriées, l'abattage des arbres pendant les périodes recommandées, le sciage, le séchage naturel des planches pendant une durée suffisante, le traitement du bois contre les insectes et l'humidité, ainsi que l'assemblage et les finitions.

Les informations analysées suggèrent que les délais fixés pour la réalisation du programme pourraient ne pas toujours être compatibles avec les exigences techniques de préparation et de séchage du bois. L'utilisation de bois insuffisamment séché augmente le risque de déformation, de fissuration, de retrait du bois et de diminution de la durée de vie des bancs-pupitres.

B. Contraintes liées au transport

Le transport constitue une étape déterminante de la chaîne de production. Les bancs-pupitres sont souvent acheminés sur de longues distances, parfois vers des écoles situées dans des zones difficilement accessibles.

Lorsque les planches ne sont pas suffisamment séchées ou lorsque les conditions de manutention sont inadaptées, les risques de détérioration augmentent considérablement. Des fissures, des déformations ou un desserrage des assemblages peuvent apparaître avant même la mise en service du mobilier, entraînant des coûts supplémentaires de réparation ou de remplacement.

C. Capacités techniques des responsables de la fabrication

La qualité des ouvrages dépend directement des compétences techniques des personnes chargées de leur fabrication et de leur supervision.

Les informations recueillies par La Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom font état d'allégations selon lesquelles certaines responsabilités liées à la mise en œuvre du programme auraient été confiées à des administrateurs communaux, des chefs de zone ou à des personnes ayant des liens de proximité avec des responsables publics, sans que leur expérience dans la fabrication de mobilier scolaire soit toujours démontrée. Si elles étaient établies, de telles pratiques pourraient compromettre le respect des normes techniques, la qualité des ouvrages et l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, il serait souhaitable que les autorités publient les critères de sélection des bénéficiaires des marchés ou des responsabilités de production, ainsi que les qualifications techniques exigées.

D. Contrôle de la qualité

L'analyse souligne également l'importance de mettre en place un dispositif indépendant de contrôle de la qualité des bancs-pupitres avant leur réception définitive par les établissements scolaires.

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 15)

Ce contrôle devrait notamment porter sur :

- * la qualité et le taux de séchage du bois utilisé ;
- * la solidité, la stabilité et la sécurité des bancs-pupitres afin d'éviter tout risque d'accident pour les élèves ;
- * l'adaptation des bancs-pupitres à l'âge et à la taille des élèves (écoles maternelles, fondamentales et post- fondamentales), afin d'assurer leur confort et de favoriser de bonnes conditions d'apprentissage.
- * la qualité des finitions et des traitements de protection.

E. Conséquences potentielles

Lorsque les exigences techniques ne sont pas pleinement respectées, plusieurs conséquences peuvent être observées :

- * réduction de la durée de vie des bancs-pupitres ;
- * augmentation des coûts d'entretien et de remplacement ;
- * gaspillage des ressources publiques ;
- * diminution de la confiance des citoyens et des partenaires au développement ;
- * maintien de conditions d'apprentissage inadaptées pour les élèves.

⇒ V.5. VARIATIONS IMPORTANTES DES COÛTS DE FABRICATION ET DE TRANSPORT

Les informations recueillies par la Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom auprès de plusieurs observateurs de terrain font apparaître des écarts significatifs dans les coûts de fabrication des bancs-pupitres entre différentes communes.

Selon ces informations, certains fabricants auraient facturé un banc-pupitre à 150 000 BIF, tandis que d'autres auraient appliqué un prix de 130 000 BIF pour un produit de caractéristiques similaires. Par ailleurs, plusieurs sources locales, notamment des menuisiers et des professionnels du secteur, estiment que le coût de fabrication d'un banc-pupitre répondant aux spécifications techniques usuelles se situerait généralement entre 70 000 et 80 000 BIF, hors contraintes particulières liées au contexte local.

Ces écarts importants soulèvent des interrogations quant à l'existence de critères uniformes de fixation des prix, à la transparence des mécanismes d'attribution des marchés et à l'efficience de l'utilisation des ressources publiques. Ils ne constituent pas, à eux seuls, une preuve de surfacturation, mais justifient un examen approfondi par les autorités compétentes.

Les observateurs ont également signalé des coûts de transport particulièrement élevés dans certaines localités. Si des contraintes géographiques, l'état des routes ou l'éloignement des écoles peuvent expliquer une partie de ces différences, l'absence d'un référentiel public des coûts de transport rend difficile l'appréciation de leur caractère raisonnable.

Dans une perspective de bonne gouvernance, il serait souhaitable que les autorités compétentes :
publient les coûts unitaires de référence retenus pour la fabrication des bancs-pupitres ;
rendent publics les critères de fixation des prix et les modalités d'attribution des marchés ;
publient les coûts de transport par province ou par commune, ainsi que les éléments ayant justifié ces montants ;

réalisent des audits techniques et financiers indépendants afin de vérifier la conformité des coûts engagés avec les prix du marché et les prestations effectivement réalisées.

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 16)

Une telle démarche contribuerait à renforcer la transparence, à prévenir les risques de gaspillage des ressources publiques et à accroître la confiance des citoyens ainsi que des partenaires techniques et financiers dans la gestion du programme.

⇒ V.6. RÉPARTITION DES BANCS-PUPITRES ET ADÉQUATION AUX BESOINS RÉELS DES ÉCOLES

Les observations recueillies sur le terrain montrent que les difficultés rencontrées dans les établissements scolaires ne résultent pas uniquement d'un déficit global en bancs-pupitres, mais également d'une répartition parfois inadaptée des équipements disponibles.

Dans certaines écoles, les salles de classe disposent d'un nombre relativement important de bancs-pupitres et même saturées. Toutefois, les effectifs d'élèves sont si élevés que chaque banc accueille un nombre d'élèves supérieur à sa capacité normale. Il en résulte une forte promiscuité, une baisse du confort d'apprentissage, une usure prématurée du mobilier et des difficultés pour les enseignants à organiser les activités pédagogiques.

À l'inverse, d'autres établissements continuent d'enregistrer un déficit important en mobilier scolaire, ce qui met en évidence des disparités dans la distribution des équipements.

Ces constats soulignent que l'efficacité du programme ne devrait pas être évaluée uniquement sur le nombre total de bancs-pupitres fabriqués, mais également sur leur capacité à répondre aux besoins réels de chaque établissement scolaire.

Afin d'améliorer l'impact du programme, la Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom recommandent que la répartition des bancs-pupitres repose sur une évaluation objective des besoins de chaque école, prenant notamment en considération :

- * le nombre d'élèves inscrits par établissement ;
- * le ratio élèves/banc-pupitre ;
- * le nombre de salles de classe fonctionnelles ;
- * l'état du mobilier déjà disponible ;
- * les prévisions d'évolution des effectifs scolaires.

Une telle approche permettrait d'assurer une distribution plus équitable des équipements et de garantir que chaque élève bénéficie de conditions d'apprentissage conformes aux normes pédagogiques.

⇒ V.7. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU PROGRAMME DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DES BANCS-PUPITRES

L'analyse du programme national de fabrication et de distribution des bancs-pupitres ne peut être complète sans prendre en considération les importantes contributions des partenaires techniques et financiers qui, depuis plusieurs années, appuient le secteur de l'éducation au Burundi à travers la construction de salles de classe, la fourniture de bancs-pupitres, d'équipements scolaires ainsi que d'autres matériels éducatifs.

Parmi les principaux partenaires figurent notamment l'UNICEF, qui intervient comme principal partenaire technique dans plusieurs projets d'équipement des écoles, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne, Education Cannot Wait (ECW) ainsi que d'autres partenaires ayant soutenu la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements scolaires.

Ces interventions ont permis, selon les programmes, la construction de centaines de salles de classe, leur équipement en bancs-pupitres, tables et chaises pour les enseignants, ainsi que la

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 17)

réalisation d'infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement. À titre d'exemple, les projets Twige Neza et Komeza Wige ont permis la construction de 497 salles de classe et la fabrication ainsi que la distribution de 15 893 bancs-pupitres dans plusieurs provinces du pays.

Ces réalisations soulèvent néanmoins plusieurs interrogations légitimes en matière de gouvernance et de transparence. A titre illustratif, 331 956 à 336 000 bancs-pupitres annoncés dans le programme gouvernemental comprennent-ils les bancs financés par les partenaires au développement ou concernent-ils exclusivement ceux financés par le Trésor public ? Les salles de classe construites et équipées grâce aux partenaires ont-elles été prises en compte dans l'évaluation des besoins nationaux avant la répartition des ressources publiques ?

De même, les communes ayant bénéficié d'un appui des partenaires ont-elles vu leurs allocations budgétaires ajustées en conséquence afin d'éviter les doubles financements, tandis que les communes moins soutenues recevaient davantage de ressources publiques ? À défaut d'une telle coordination, certaines localités risquent de bénéficier de plusieurs sources de financement alors que d'autres continuent de connaître un déficit important en mobilier scolaire.

Le rapport estime également nécessaire d'examiner la gestion des fonds transférés aux communes. Les montants reçus, les critères de répartition, les mécanismes de suivi, les procédures de passation des marchés ainsi que les rapports d'exécution devraient être rendus publics afin de garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources.

Enfin, il apparaît indispensable que les rapports officiels distinguent clairement :

- * les bancs-pupitres financés par le budget de l'État ;
- * ceux financés par les partenaires techniques et financiers ;
- * ceux acquis grâce aux contributions des communes ou des communautés ;
- * ainsi que les salles de classe construites et équipées grâce aux partenaires.

Une telle distinction permettrait d'évaluer avec précision l'effort réel de chaque acteur, d'éviter toute double comptabilisation des réalisations, de renforcer la transparence des finances publiques et d'améliorer la planification des futurs investissements en faveur de l'éducation. Une telle approche renforcerait la transparence, éviterait les chevauchements d'interventions, améliorerait la planification future et garantirait que chaque ressource mobilisée contribue effectivement à résoudre le problème du déficit en mobilier scolaire dans les écoles burundaises.

⇒ V.8. LA DISTRIBUTION DES BANCS-PUPITRES : ENTRE DÉFICIT PERSISTANT, DÉFIS DE GOUVERNANCE ET EXIGENCES DE TRANSPARENCE.

Malgré le lancement du projet national de fabrication de 336 000 bancs-pupitres, le déficit en mobilier scolaire demeure préoccupant. Selon les données communiquées par le ministre de l'éducation, 34 % des élèves burundais ne disposent toujours pas d'une place sur un banc-pupitre, une situation qui compromet l'exercice effectif du droit à une éducation de qualité.

Le système éducatif burundais accueille aujourd'hui plusieurs millions d'élèves de l'enseignement fondamental et post-fondamental. Si près d'un tiers d'entre eux restent sans banc-pupitre, cela représente potentiellement plus d'un million d'élèves contraints de suivre les cours dans des conditions extrêmement difficiles. Dans de nombreuses écoles, les élèves s'assoient à même le sol, sur des pierres, des briques ou des morceaux de bois, tandis que d'autres sont contraints de partager un même banc à quatre, cinq, voire six élèves, alors que celui-ci est conçu pour accueillir deux ou trois personnes. Cette situation affecte les conditions d'apprentissage, la concentration, la santé et la dignité des enfants.

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 18)

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé une enveloppe de 100 millions de francs burundais par commune destinée à financer la fabrication des bancs-pupitres. Avec les 42 communes que compte actuellement le Burundi, ce mécanisme représente un montant global d'environ 4,2 milliards de francs burundais.

Or, le coût global du programme a été annoncé à 18 milliards BIF. Il existe donc un écart important entre les 4,2 milliards BIF répartis au niveau communal et le budget global annoncé. Cet écart ne signifie pas nécessairement une incohérence budgétaire, puisqu'une partie des ressources peut être destinée à d'autres composantes du programme, telles que la coordination nationale, les achats centralisés, l'appui technique, les activités de suivi, ou d'autres dépenses prévues par le Gouvernement.

Toutefois, afin de garantir la transparence et de faciliter le contrôle citoyen, il serait utile que les autorités publient une ventilation détaillée du budget global de 18 milliards BIF, en précisant notamment les montants effectivement transférés aux communes, les ressources gérées au niveau central ainsi que leur destination. Une telle clarification permettrait aux citoyens, aux institutions de contrôle et aux partenaires au développement de mieux comprendre la structure financière du programme et d'en assurer un suivi rigoureux.

Ces interrogations sont d'autant plus importantes que la phase de distribution des bancs-pupitres fait aujourd'hui l'objet de nombreuses préoccupations exprimées par des responsables scolaires et d'autres acteurs locaux. Au cours de cette enquête, plusieurs directeurs d'établissements ont déclaré ne pas avoir reçu de bancs-pupitres alors que leurs écoles figurent parmi celles qui connaissent un déficit important. D'autres affirment que les critères de répartition ne sont pas clairement définis ou appliqués de manière uniforme.

Des témoignages recueillis font également état d'allégations de favoritisme, de clientélisme et, dans certains cas, de demandes indues de contreparties financières en échange de l'attribution de bancs-pupitres. À ce stade, ces informations doivent être considérées comme des allégations qui nécessitent des enquêtes indépendantes afin d'en établir la véracité et, le cas échéant, d'identifier les responsabilités.

Dans un programme financé par des ressources publiques et destiné à garantir le droit à l'éducation, la transparence dans la distribution constitue une exigence fondamentale. Les critères de répartition devraient être rendus publics, les listes des écoles bénéficiaires publiées, les quantités attribuées à chaque établissement connues de tous et des mécanismes de recours accessibles aux écoles estimant avoir été injustement écartées.

Une gestion transparente, fondée sur les besoins réels des établissements plutôt que sur des considérations subjectives, est indispensable pour garantir l'équité, renforcer la confiance des citoyens et assurer que chaque enfant bénéficie des mêmes chances d'apprendre dans des conditions dignes.

⇒ V.9. DES INDICES DE DYSFONCTIONNEMENTS AYANT SUSCITÉ DES PRÉOCCUPATIONS DE CORRUPTION

Plusieurs éléments observés dans la mise en œuvre du projet de fabrication des 336 000 bancs-pupitres ont suscité des interrogations quant à la transparence de la gestion du programme.

Dans la province de Bujumbura, lors de sa réunion de mai 2026 avec les responsables scolaires des communes de Bukinanyana, Cibitoke et Mugina, le ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, Dr François Havyarimana, a lui-même exprimé ses préoccupations face à certaines pratiques constatées. En apprenant que l'atelier de fabrication des bancs destinés à la commune de Cibitoke était installé à Murwi à environ 25km, loin du chef-lieu de la commune

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 19)

concernée, il a laissé entendre que ce choix pouvait traduire une volonté d'éloigner les activités des regards des autorités chargées du contrôle et de la supervision. Les réponses peu précises apportées sur le nombre de bancs déjà fabriqués, leur coût réel et leur état d'avancement n'ont fait que renforcer les interrogations des participants.

Ces préoccupations ne semblent pas être isolées. Dans le sud du pays, le gouverneur de province Burunga aurait également exprimé ses inquiétudes face à certaines irrégularités présumées dans la mise en œuvre du projet, appelant à davantage de transparence et de contrôle dans la gestion des fonds publics consacrés à cette initiative.

Les informations recueillies au cours de cette enquête mettent en évidence plusieurs préoccupations relatives à la gestion des marchés de fabrication et de distribution des bancs-pupitres. Elles font apparaître des indices laissant penser que, dans certaines provinces, notamment à Cibitoke, des marchés d'une valeur importante auraient été attribués à un nombre restreint de bénéficiaires qui seraient des dignitaires.

Au nord du pays, notamment dans l'ancienne province de Kirundo, des informations largement relayées au niveau local font état de l'attribution d'un marché de fabrication de bancs-pupitres à une entreprise appartenant à l'épouse d'un député.

Si ces informations sont confirmées, elle soulèverait des interrogations sur le respect des principes d'égalité d'accès aux marchés publics, de prévention des conflits d'intérêts et de transparence, d'égalité de traitement des soumissionnaires et de saine concurrence dans l'attribution des marchés publics.

Le rapport estime indispensable que les autorités compétentes rendent publiques les informations relatives aux procédures de passation des marchés, aux critères de sélection des fabricants, aux montants attribués à chaque prestataire, ainsi qu'aux mécanismes de contrôle ayant encadré l'exécution des contrats. Une telle transparence permettrait de dissiper les doutes et de renforcer la confiance du public dans la gestion des ressources destinées à l'éducation.

Par ailleurs, plusieurs directeurs d'établissements scolaires interrogés ont indiqué avoir été contraints de supporter eux-mêmes les frais de transport des bancs-pupitres depuis les lieux de fabrication jusqu'à leurs écoles. Or, selon les informations recueillies, ces coûts auraient déjà été intégrés dans les budgets alloués aux contrats de fabrication et de livraison.

Si cette pratique est avérée, elle entraînerait un double paiement d'une même prestation : une première fois par les fonds publics dans le cadre du contrat, puis une seconde fois par les établissements scolaires, au détriment de ressources déjà limitées souvent avec des cotisations des parents d'élèves. Une telle situation constituerait une charge financière injustifiée pour les écoles et serait contraire aux principes de bonne gouvernance, d'efficacité de la dépense publique et de redevabilité.

Le projet prévoit la valorisation des vieux boisements communaux pour financer la fabrication des bancs-pupitres. Toutefois, cette approche ne tient pas suffisamment compte des disparités entre les communes. En effet, **les communes de la mairie de Bujumbura ainsi que d'autres communes faiblement boisées ou dépourvues de vieux boisements** ne disposent pas des mêmes ressources forestières que les communes rurales. Il convient donc de s'interroger sur les mécanismes de financement prévus pour ces collectivités. Les communes ne disposant pas de bois à exploiter bénéficieront-elles d'un financement compensatoire de l'État ? À défaut, comment pourront-elles contribuer à la réalisation du programme sans compromettre leurs autres priorités budgétaires ? Cette situation risque de créer des inégalités dans la mise en œuvre du projet et de retarder l'équipement des écoles situées dans les communes les moins dotées en ressources

V. ANALYSE DU PROGRAMME ET DE SA MISE EN ŒUVRE (Suite de la page 20)

naturelles. Il est donc recommandé que le Gouvernement précise les mécanismes de solidarité et de compensation financière destinés à garantir une mise en œuvre équitable du projet sur l'ensemble du territoire national.

Pris isolément, chacun de ces éléments ne constitue pas une preuve de corruption. En revanche, leur accumulation met en évidence des signaux d'alerte qui justifient un contrôle indépendant et approfondi de l'ensemble du processus. La publication des contrats, des critères d'attribution, des montants engagés, des bénéficiaires des marchés ainsi que des rapports d'exécution permettrait de lever les doutes et de renforcer la confiance des citoyens dans la gestion des ressources publiques.

VI. CONCLUSION

L'amélioration des conditions d'apprentissage constitue un investissement stratégique pour le développement du Burundi. Garantir à chaque élève un environnement scolaire sûr, digne et adapté est non seulement une exigence pédagogique, mais également une responsabilité fondamentale de l'État et de l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation.

Le programme national de fabrication des bancs-pupitres traduit une volonté politique de répondre à un besoin réel qui affecte depuis de nombreuses années les établissements scolaires publics. La mobilisation de ressources financières importantes témoigne d'un engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la lutte contre le phénomène des « enfants mal assis ».

Toutefois, l'analyse réalisée par la Ligue Iteka et King Umurundi montre que la réussite d'un tel programme ne peut être appréciée uniquement à travers le nombre de bancs-pupitres fabriqués ou les montants engagés. Elle dépend également de la qualité de la planification, du respect des normes techniques, de la transparence dans la gestion des ressources publiques, de l'équité dans la répartition des équipements, de la compétence des intervenants et de la capacité des institutions à rendre compte des résultats obtenus.

Le rapport met en évidence plusieurs défis qui méritent une attention particulière, notamment la nécessité de renforcer la transparence des procédures, d'améliorer la traçabilité des ressources financières, d'assurer une sélection fondée sur les compétences des prestataires, de garantir le respect des normes techniques de fabrication et de mettre en place un système performant de suivi et d'évaluation. Les écarts observés dans les coûts de fabrication et de transport, ainsi que les disparités dans la répartition des bancs-pupitres entre les établissements scolaires, illustrent l'importance de disposer de mécanismes de contrôle, de vérification et de publication des données permettant de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.

Le présent rapport ne vise ni à remettre en cause la pertinence de cette initiative nationale, ni à porter des accusations contre des personnes ou des institutions. Il constitue une contribution indépendante et constructive destinée à promouvoir une gouvernance fondée sur les principes de transparence, de redevabilité, d'efficacité, d'intégrité et de participation citoyenne. Dans cette perspective, les observations et recommandations formulées doivent être considérées comme des pistes d'amélioration visant à renforcer l'impact du programme au bénéfice des élèves et de l'ensemble de la société.



VII. CONCLUSION (Suite de la page 21)

la Ligue Burundaise des droits de l'homme "Iteka" et King Umurundi Freedom estiment que cette initiative offre une occasion unique de démontrer qu'un investissement public peut être conduit selon les plus hauts standards de bonne gouvernance. La publication régulière des informations relatives aux financements, aux marchés, aux coûts, aux réalisations et aux résultats renforcerait la confiance des citoyens, des institutions de contrôle et des partenaires techniques et financiers.

Enfin, les deux organisations réaffirment que chaque franc burundais investi dans l'éducation doit produire une valeur ajoutée tangible pour les enfants. Un banc-pupitre n'est pas un simple équipement scolaire : il représente un outil essentiel d'apprentissage, un symbole de dignité et un investissement dans l'avenir du pays. Garantir que ces investissements soient planifiés, exécutés et suivis avec rigueur constitue une condition indispensable pour bâtir un système éducatif plus performant, plus équitable et plus résilient.

Le renforcement de la gouvernance dans le secteur de l'éducation ne doit pas être perçu comme une contrainte, mais comme une opportunité de consolider la confiance entre les pouvoirs publics, les citoyens et les partenaires au développement. C'est à cette condition que les investissements publics contribueront pleinement à la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous les enfants du Burundi.

